

## Compte-rendu Verbatim

Réunion scénarios - Quels scénarios pour le projet de parcs éolien en mer en Nouvelle-Aquitaine ?

Vendredi 25 février 2022 à La Flotte en Ré

**Salle/adresse** : Salle de la base nautique

**Nombre de participants** : 40

**Début/fin** : 18h30 > 20h30

### Intervenants

**M. Francis BEAUCIRE** — président de la Commission particulière du débat public

**Mme Faustine MASSON** — membre du Comité régional des pêches Nouvelle-Aquitaine

**M. Luc PICOT** — secrétaire général de la Commission particulière du débat public

**M. Pierre-Emmanuel VOS** — Directeur du projet éolien en mer de la DREAL

**Mme Alice LAPIJOVER** — chargée de concertation environnement – RTE

**M. Christian LEYRIT** — médiateur du département de Charente-Maritime

### Début de la réunion

---

**M. Francis BEAUCIRE** — président de la Commission particulière du débat public

Bien, bonsoir à toutes et à tous. Je pense qu'on va pouvoir commencer notre réunion.

On a prévu 2 h donc, jusqu'à 20 h 30, bien sûr. Alors, quelques mots, la Commission particulière du débat public, elle est représentée par son secrétaire général, qui a préparé cette réunion et qui va mener une partie des débats et puis, par moi-même, qui assure la fonction de président de cette Commission. Alors, c'est une des dernières réunions avant la clôture du débat qui aura lieu lundi. Une des dernières réunions et je vais, peut-être, vous expliquer pourquoi elle se déroule sous cette forme et quel est son but. Quand la commission a commencé son travail, avant même le débat, avant même l'ouverture officielle du débat, nous avons eu des dizaines d'entretiens avec des parties prenantes et nous avons compris à la première seconde du débat, que la zone dite « préférentielle » proposée par le maître d'ouvrage, c'est-à-dire par l'État, pour ce projet, que la zone préférentielle finalement ne faisait pas véritablement un triomphe, j'allais dire ça comme ça. Et c'est la raison pour laquelle, alors on a enregistré, dans toutes les réunions de proximité, l'ensemble des arguments, très divers, et, la commission va reporter, évidemment, tous ces arguments dans son compte-rendu. Mais, il nous a semblé que ça pourrait être très intéressant, puisque, finalement, le verbatim presque central pour nous dans ce débat, c'est « c'est le pire endroit ». Donc c'est un représentant d'une association qui a eu cette expression et je pense que beaucoup de gens peuvent avoir cette expression. « C'est le pire

endroit » et donc, nous, dans la commission, on s'est dit : pourquoi ne pas utiliser une possibilité qui nous est offerte par le code de l'environnement, qui consiste à dire : puisque c'est le pire endroit, connaissez-vous des endroits, je vais dire ça familièrement « moins pire », c'est-à-dire, pouvez-vous imaginer des alternatives au projet tel qu'il est présenté par l'État ? Le terme « d'alternative » est le terme du code de l'environnement. En faisant cela, nous avons été, évidemment, critiqués. On nous a critiqué en nous disant « ça n'est pas la commande », en quelque sorte, de la saisine de l'état puisque finalement vous proposez au public de sortir, c'est-à-dire de faire littéralement du hors sujet. L'autre critique qu'on a entendu consistait à nous dire « vous êtes en train de livrer clé en main pour l'État un projet de parc » acceptable par une partie des participants au débat. Ça n'a pas du tout été notre idée, quand on a lancé cette idée d'alternative, nous, ce qu'on voulait c'était faire vivre le débat, permettre de plonger dans la complexité du sujet pour, finalement, permettre à tout un chacun de comprendre dans quelle problématique on se situait. Et c'est bien aussi pour ça qu'on a conçu ce fameux festival de La Rochelle la semaine dernière où on a pu aborder, plus généralement, les questions de planification de la mer, du besoin impérieux de recherches scientifiques sur l'écosystème marin. Nous avons déjà beaucoup de choses, mais par toutes les choses qu'il faudrait savoir, manifestement. Et puis, aussi, nous nous sommes posé la question de, finalement, du futur de la demande d'énergie car ce parc, ici d'Oléron, s'inscrit dans, évidemment, une politique publique pour les 30 ans qui viennent.

Voilà, alors, ce soir, on va vous présenter le résultat d'ateliers. On a proposé aux participants qui le souhaitaient, de se pencher sur des solutions alternatives, je dirais éventuellement alternatives, parce que personne ici n'est bureau d'étude. Ce sont donc des idées. Il faut ensuite tester, donc il faut mesurer la faisabilité, peut-être, et ça ce sera le travail de la DGEC — de la direction générale de l'énergie et du climat — de se pencher sur chacune des propositions qui sont faites, y compris à l'intérieur de la zone préférentielle, pour, effectivement, mesurer la faisabilité et justifier une décision qui viendra dans quelques mois. Alors, les ateliers que nous avons constitués ont permis, donc c'est un atelier à prendre au pied de la lettre, le terme, comme vous l'avez là sur les tables, ont permis à un certain nombre de participants volontaires de dessiner, en quelque sorte, d'autres solutions. Et on a simplement, et c'est ce que vous avez sur les cartes, on a simplement synthétisé ces réponses, qu'on a nommées des « scénarios ». Alors, dans les scénarios, mais je vais laisser bientôt la parole à Luc pour rentrer un peu dans le concret, dans les scénarios, il y a le scénario « on ne veut rien nulle part », ça ça fait partie de la réponse. Et puis, il y a le scénario qui répond au maximum de ce qu'a proposé la DGEC, à savoir, non pas un parc, mais deux. Un premier, puis un second. Et, entre les deux, différentes solutions. Et ce qu'on vous propose ce soir c'est de prendre, finalement, connaissance de ce que ces ateliers, qui ont eu lieu avant ce soir, ont conçu. Tout simplement pour diffuser ce qu'ils ont fait et recueillir vos propres observations ce soir sur ces fameux scénarios. Donc c'est le document que vous avez sous les yeux, mais on va pouvoir, peut-être, rentrer un petit peu plus dans le détail pour vous décrire, finalement, ces scénarios.

Alors, j'insiste bien sur un point : ces scénarios ne sont pas la création de la Commission nationale du débat public, nous avons simplement synthétisé le travail, votre travail, le travail des participants qui se sont déjà réunis sur ce sujet.

Voilà, je pense que je vais laisser la parole à Luc pour rentrer maintenant dans le détail et dans la mécanique, finalement, de la réunion.

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors, merci à tous. Donc, Luc Picot, moi je suis le secrétaire général de cette Commission particulière du débat. Est-ce que vous entendez bien ou pas ? Parfait. Parce que... alors, juste, je tiens à préciser, il y a deux personnes ici qui représentent la maîtrise d'ouvrage, donc Pierre-Emmanuel VOS qui est directeur de projet à la DREAL donc la Direction régionale de l'environnement et de l'aménagement et du logement, donc qui est là et Alice LAPIJOVER, qui représentent RTE, Réseau de transport

d'électricité pour la partie raccordement du projet. Je tiens, avant qu'on commence un peu, parce que... est-ce que, qui a déjà assisté à une réunion de débat public ? Le débat a duré cinq mois. Non ? Oui ? À peu près ? Ah ! beaucoup de gens. OK. Donc on va, pour ceux qui n'auraient pas assisté, on va quand même, on l'avait pas prévu donc je les prends un peu au pied levé, représenter quand même en quelques mots très synthétiques, c'est quoi la commande du débat public ? C'est-à-dire, c'est quoi la question posée par le maître d'ouvrage ? Et, pour cela, je préférerais que ce soit le maître d'ouvrage qui expose clairement les deux projets qui sont soumis en débat. Et les questions du maître d'ouvrage, des maîtres d'ouvrage, puisque vous avez un maître d'ouvrage pour l'appel d'offres et un autre maître d'ouvrage pour le raccordement. Est-ce que vous voulez dire, mais de manière très synthétique, sans refaire l'exposé qui avait été fait ici à Sainte-Marie-de-Ré et à Ars-en-Ré, puisque la Commission et le débat public est venu à deux reprises pour présenter le projet par le maître d'ouvrage. Et, sinon, ils vous ont donné ce document-là, qui est le document du maître d'ouvrage de l'État. (sans le masque parce que sinon ça passera pas, et bien en face.)

**M. Pierre-Emmanuel VOS — Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Merci. Vous m'entendez bien ? Oui, oui.

Donc, pour être très rapide, en fait, et pour rappeler les questions, en fait, qui ont été posées dans le cadre du débat public au public, elles sont les suivantes : d'abord la question de l'opportunité, donc, comme on l'a dit il est possible de dire non à ce projet, comme il est possible de dire oui, ou un scénario 0 qui est pas de parc nulle part. Une seconde question qui porte sur la localisation, donc, où disposer un parc si vous optez pour l'opportunité du parc ? Donc on avait apporté, effectivement, une zone de 300 km<sup>2</sup> au départ du débat public qui a évolué, ensuite, vers une zone de 750 km<sup>2</sup> qui s'est étendue vers l'ouest et qui est une zone dans laquelle on peut rechercher une zone préférentielle d'installation des éoliennes. Donc, ça, c'est de la localisation. Et, la troisième question, qui porte sur la puissance cible, donc puissance cible qui peut varier de 500 MW à 2000 MW, en deux tranches. Donc, une première installation d'un parc et ensuite, à partir de 2024, l'installation d'un second parc, le tout pouvant faire donc d'une puissance variant entre 500 et 2 000 MW.

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Vous pouvez indiquer, M. VOS, qu'il est soumis au débat public deux projets.

**M. Pierre-Emmanuel VOS — Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Oui, il est soumis deux projets. Donc un premier projet de parc de 500 à 1 000 MW, pour une attribution en 2023, et la recherche de la possibilité de poser un deuxième parc à partir de 2024, recherche de 1 000 MW supplémentaires, pouvant aller jusqu'à 1 000 MW supplémentaires. Voilà, donc tout ça est échelonné dans le temps. Le premier parc entrant, s'il se fait, bien sûr, en production aux environs de l'horizon 2030.

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Merci. Mme LAPIJOVER ?

10'16

**Mme Alice LAPIJOVER — chargée de concertation environnement - RTE**

Bonsoir. Juste, sur la partie raccordement, du coup, comme vous le voyez, il y a différents scénarios qui sont aujourd'hui ouverts au débat. En fonction des scénarios qui ressortent, un impact très direct sur le raccordement, et l'idée donc, éventuellement d'avoir un second parc, c'est notamment un intérêt en termes de raccordement puisque ça permet de mutualiser le raccordement quand on atteint une certaine puissance. On est là aussi aujourd'hui pour répondre à vos questions, si vous en avez, lorsque vous travaillerez sur les différents scénarios. Il y a une partie, voilà, une partie raccordement, si vous avez des questions, à ce stade, n'hésitez pas à les poser.

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Merci Mme LAPIJOVER. Donc, maintenant qu'on a les termes du débat, qui est serré, sachant que, vous l'avez bien noté, ce qu'a dit Francis BEAUCIRE, Président de la commission particulière du débat public, l'État vient avec ses questions, mais vous pouvez venir avec vos questions et, surtout, vos réponses. Et c'est pas nécessaire que l'une colle avec l'autre. Et donc, c'est ces fameuses alternatives au projet et le débat public. Alors, pour revenir et préciser ce qu'a dit Francis sur le cadre de cette réunion, nous sommes dans l'avant-dernière réunion du débat public. Le débat public se termine lundi à minuit donc c'est vraiment le finish. Il restera encore une réunion présentielle, sur le même format, à Oléron, demain après-midi, puis, une dernière réunion en visioconférence, pour ceux qui peuvent pas se déplacer ou qui ne sont pas sur le territoire ni de l'île de Ré ni d'Oléron, puisque c'est un projet d'ampleur nationale, il peut y avoir des acteurs nationaux qui se positionnent sur ce projet. Il y aura une visioconférence de 17 h à 19 h le lundi et qui sera le même format que celle-ci. Comme c'est la fin du débat, nous avons souhaité, Francis, ne pas faire forcément une grande messe pour dire s'applaudir et dire comme quoi le débat était génial, on a fait un festival, organisé un festival le week-end dernier où 1 300 personnes sont venues. Les éléments les plus importants du festival sont disponibles sur YouTube. Vous pouvez retrouver toutes les tables rondes du vendredi sur YouTube et les tables rondes du samedi sur YouTube. Donc, si vous voulez les éléments d'information, vous pouvez les visionner en replay.

Là nous avons souhaité, pour cette dernière, ce dernier mot avant fermeture, de vous soumettre les productions des publics dans le cadre de la production des ateliers sur que pensent les publics du projet, du projet initial de l'État mais aussi des alternatives qu'ils auraient émises. Donc on va vous présenter ces propositions du public et, ce qui nous intéresse énormément dans le débat public, c'est pas... le débat public est pas un lieu, ni un sondage, ni un référendum. On n'est pas là pour choisir collectivement un scénario plus qu'un autre. Donc on fera pas de main levée, on vote scénario machin ou bidule, ça c'est pas l'objet du débat public. On est là, en revanche, pour identifier « c'est quoi les arguments sur chaque scénario », c'est ça l'objet du débat public. Donc, jamais à la conclusion du débat, vous n'entendrez la commission dire X % des gens pensent que. Ce n'est pas la méthode du débat public. Si les pouvoirs publics veulent un référendum, ils peuvent le faire, ils l'ont fait sur Notre-Dame des Landes, en l'occurrence, ils ont créé une consultation, voilà. Bon, donc ne nous trompons pas d'outils.

Alors, avant de montrer les scénarios produits par le public, il serait intéressant de savoir d'où son parti les scénarios. Donc, la commission a organisé plusieurs réunions, il y a eu 4 ateliers en utilisant des jeux sérieux. Alors, ça a peut-être rebuté les gens la notion de jeu, ils étaient plus sérieux que jeu en réalité. Quatre ateliers, il y en a eu un à Sainte-Marie-de-Ré, ici. Il y a eu aussi des ateliers faits avec des étudiants, il y a eu un atelier avec les parties prenantes, donc les acteurs du débat principaux, qui a eu lieu le 14 janvier de cette année. Où toutes les parties prenantes étaient présentes. Les pêcheurs étaient présents, les deux comités des pêches, Ré Avenir était présent, Nemo était présent, des industriels étaient présents, des ONG, type France Nature Environnement, étaient présents, vraiment, le caléidoscope de tous ceux qui se sont positionnés fortement sur ce projet était là pour produire des propositions, et des élus aussi. Et donc, on vous montrera la photo du 14, les résultats du 14 janvier. Et puis il y a eu d'autres ateliers faits par des initiatives dites labellisées, notamment Ré Avenir en a fait une la semaine dernière à Saint Martin de Ré où une vingtaine de personnes ont produit des... alors les matériaux pour produire c'est les cartes d'enjeux. Ça ce sont, l'État est venu, dans son projet, l'État a documenté son projet. Il a fait ce qu'on appelle un dossier du maître d'ouvrage. Je crois que malheureusement on a oublié de les prendre Pierre-Emmanuel ? Donc c'est un document que vous pouvez trouver sur le site internet c'est un document épais comme ça, où l'État, en 20 fiches de plusieurs centaines de pages, documente l'intégralité de son projet, à quels besoins énergétiques ça correspond, et cetera, et cetera. Et il documente aussi une étude environnementale, plus une étude

sur la pêche, plus d'autres études complémentaires. Nous, la commission, on a considéré que l'intégralité de cette matière est indigérable par un honnête citoyen, même qui veut bien prendre 2 h de son temps pour le... pour s'y plonger. Donc on a un peu prémâché ce travail-là, avec, et là on le dit très clairement, le risque d'avoir un biais, puisque nous avons fait des synthèses à travers cinq cartes qu'on va vous présenter. Ces synthèses-là, c'est la synthèse que la commission a faite, et donc elles sont critiquables, et nous acceptons très clairement les critiques qui font avancer la compréhension synthétique des enjeux du territoire.

Alors, la première carte d'enjeu, alors, c'est pas forcément celle-ci que je vais vous montrer, celle-ci, la technique. C'est une carte, vous savez, un projet d'éoliennes ce n'est que, vulgairement, une centrale électrique qui a besoin d'une matière première : du vent. Et donc, il nous a semblé important de vous visualiser le vent et de vous permettre de comprendre que le vent est plus important au large, et dans cette zone particulière d'Atlantique-Sud, plus important au nord. Il y a beaucoup moins de vent au sud, c'est pour ça que, vous l'avez entendu peut-être dans le débat, il y a moins d'éoliennes dans les Landes qu'en Charente maritime, je parle des éoliennes terrestres. Simplement parce qu'il y a globalement moins de vent au sud du territoire. Donc ça, une carte d'enjeu qui permettait de comprendre que l'éolienne a besoin d'une matière première : le vent. Et que le vent est au large et essentiellement au nord. Une deuxième, cette carte d'enjeu, elle permet de comprendre une deuxième chose, c'est que, le projet se fait selon deux grandes technologies possibles ; soit des éoliennes posées, donc elles sont ancrées au fond du sol, soit les éoliennes sont flottantes, donc sur des barges flottantes, l'éolienne est posée sur la barge flottante. Ce choix de technologie dépend de la profondeur d'eau. Est-ce qu'il y a plus ou moins d'eau dans la mer. Le posé, il est possible de faire des éoliennes, et on a eu une réunion cette semaine avec des spécialistes qui nous ont indiqué qu'on pouvait aller jusqu'à 70 m de profondeur d'eau. Les éoliennes que vous voyez posées au port de La Rochelle quand vous prenez le pont, vous voyez ces tubes jaunes, c'est des éoliennes pour le parc de Saint-Nazaire, il y a 30 m de profondeur d'eau. Et ça, c'est la pièce que vous voyez, c'est la pièce qui est dans l'eau et le jaune c'est la pièce dans l'eau et qui dépasse de l'eau. Et, la pièce qui va dans le sol c'est les tubes horizontaux rouillés que vous voyez à côté. Je sais pas s'il y en a encore aujourd'hui, et pour vous visualisez. Donc on est capable aujourd'hui de faire des éoliennes qui ont le double d'eau et donc 70. Et ça, c'est ce trait, c'est la limite des 70 mètres. Donc, vous voyez bien la carte, l'île d'Oléron, l'île de Ré, La Rochelle et Royan, la presqu'île d'Arvert. Et donc, si on est à l'intérieur, ici c'est du posé, au-delà c'est du flottant. La carte aussi nous montre aussi la zone d'étude de l'État, ici. C'est ces fameux 740 km<sup>2</sup>. On n'a pas mis les 300 km<sup>2</sup>, mais les 340 km<sup>2</sup> initial étaient ici, exactement là. Donc ils étaient proches d'Oléron et c'était un rectangle qui se terminait à peu près ici.

19'57

Donc vous voyez que, en cours de débat, l'État, au regard des premières discussions du débat public, a souhaité élargir ici, et un peu ici, la zone d'étude. Alors attention, nous aussi, dans le débat public, on prend pas position et on n'aime pas que les fakes circulent. On a beaucoup entendu, dans le débat public, que le parc éolien ferait 700 km<sup>2</sup>. Non. ça c'est un fake de chez fake. Et donc nous, on prend pas position sur le projet, mais on aime bien que le débat se fasse sur des éléments un peu réels et pas sur des idées, des fausses idées. L'aire normale c'est ça, un parc d'un gigawatt, je parle, un gigawatt c'est donc 1 000 MW, c'est la même chose, un gigawatt 1 000 MW c'est la même unité. Un parc de un gigawatt, c'est 100 km<sup>2</sup>. Donc c'est la taille de ce carré. Voyez, ça le carré, vous mettez ici, là, là, ici. Et, vous avez noté que dans le débat ça pouvait un projet de taille moindre, 500 MW. Et donc, c'est logique 500 MW, vous coupez le carré en deux. Il sera deux fois moins grand, l'emprise, sachant que c'est pas couvert d'éoliennes tous les 100 mètres, c'est une éolienne tous les 2 km, à peu près, ça c'est vrai. Et puis, derrière information de cette carte, c'est le raccordement, RTE vient avec deux options de raccordement, soit La Rochelle, soit la presqu'île d'Arvert, la zone n'est pas clairement définie, de l'atterrissage, là où le câble va rentrer en terre et après le but c'est qu'il aille sur le réseau à haute tension qui se trouve beaucoup plus loin, parce que la ligne haute tension est entre

Saintes et Niort, on l'a pas montré, mais elle est plus loin. Et donc, vous avez dans le débat public, là aussi vous pouvez vous exprimer, vous préférez un raccordement plutôt nord ou plutôt au sud ? Sachant que vous comprenez, on parle dans l'hypothèse de, sachant que nous on n'est pas là pour dire, pour privilégier une hypothèse, mais on est là pour étudier toutes les hypothèses. Dans l'hypothèse de, où le parc serait par exemple ici, si c'était votre choix, si c'est pas votre choix, c'est le choix de votre voisin, par exemple. Vous voyez bien que par ici, ou par là, c'est pratiquement équidistant donc il y a un vrai choix que vous pouvez opérer. Alors, hop, j'ai été trop bavard, ça c'est... donc ça c'est les cartes techniques.

Après, on a une autre carte réglementaire : la mer, c'est pas un espace totalement vierge. Francis avait écrit pour le débat public Normandie que la mer était pas libre, elle est réglementée. Et donc, on a fait une carte pour dire quelles sont les contraintes réglementaires qui existent sur ce territoire. Et donc, on en a noté quelques-unes, le hachuré ici, c'est des zones de défense, c'est pour des essais de missiles ou des essais d'aviation militaire, quand il y a des essais de rafale partant de Bordeaux. Et donc le ministère de la Défense s'est réservé cette zone-là. Ces aplats violets, c'est les zones de corridors pour rentrer dans les ports, mais pas les corridors de navigation classiques, on a une autre carte qui les montre, c'est les corridors de défense. Donc si les Russes nous envahissent, les Américains ils savent que y aura pas, ils pourront passer par ces corridors-là. Bon là l'État est obligé de m'engueuler quand je dis ça parce que logiquement on n'est pas censé savoir où ils sont. Mais bon ils l'ont quand même cartographié, donc... Dans le débat public, c'est très important, vous vous adressez au gouvernement. Certes, la saisine est signée par deux ministres, ministre de la mer et ministre de l'écologie, mais c'est au nom du gouvernement. Donc, si vous êtes pas content pour les zones de défense qui sont du ministre de la Défense, comme vous vous adressez au Premier ministre, vous pouvez le dire dans le débat public. À tel point que Francis a présidé un débat en Normandie et il y avait une question de localisation du parc en Normandie et le choix, des publics ont dit « mais nous, il serait bien qu'il soit dans un corridor de défense parce que c'est le plus éloigné, c'est là où on pêche le moins, et cetera, et cetera. ». Et donc, nous, dans le compte-rendu Francis, l'a écrit dans le compte-rendu, il a dit « des publics souhaiteraient que le parc soit dans cette zone de défense où, théoriquement, c'est interdit ». La conclusion des ministres, après arbitrage entre eux, c'est qu'ils ont considéré que c'était une bonne zone et donc ils ont supprimé le corridor de défense. Donc vous voyez bien l'intérêt du débat public aussi. Vous vous adressez à l'État, dans sa globalité, pas à savoir quel ministre dire... c'est pas votre problème en réalité. Ça, c'est pas un problème de gouvernement. Je parle sous le contrôle d'une personne qui connaît très très bien les fonctions gouvernementales et ministérielles, président LEYRIT, préfet. Alors, autre trait important ici, c'est la zone des 12 nautiques. Donc 12 nautiques, vous voyez là c'est la côte, ici c'est 12 nautiques, c'est donc 19 km, on multiplie par 1,8 et donc, dans cette zone, à l'intérieur, il y a une taxe dont la moitié du produit va aux collectivités locales,

25'26 dans la zone en dehors, et un tiers aux pêcheurs. La moitié aux collectivités, un tiers aux pêcheurs. En dehors, ça va dans un fonds géré par l'État. Aujourd'hui on n'a pas d'éléments pour savoir comment le fonds va être géré, en tout cas il y aura pas d'argent pour les collectivités locales. Donc c'est intéressant à vous le communiquer. Pour un parc d'un gigawatt les sommes sont de 18 millions d'euros par an soit, 9 millions pour les collectivités locales, c'est pas neutre a... garanti pendant toute la durée du parc. Donc vous multipliez 18 millions par 30 ans, vous voyez ce que, en taxes, le territoire va récupérer.

Alors, on a vu la technique, protection. C'est une zone aussi qui est extrêmement, pas que réglementées au titre de la défense, mais qui est aussi réglementée au titre de l'environnement. Et donc, on a souhaité mettre une carte de protection. Alors, il y a une protection qui n'est pas environnementale, je vais en parler tout de suite, c'est le phare de Cordouan. Le phare de Cordouan, il est ici, il est à la sortie de la Gironde. Et donc, il y a tout un rayon de 30 km autour du phare, de protection où il est, si le phare doit continuer à être protégé au titre de l'UNESCO, il y a une protection spécialement sur ces 30 km, sinon il y a une perte de classement au titre de l'UNESCO.

Après, c'est un choix, vous pouvez dire « on peut mettre des éoliennes là », mais le risque c'est une perte, vous êtes libres aussi. Autre zone, les petits points, les pointillés ici, plus ici, et là, c'est une zone Natura 2000. Donc la zone Natura 2000 c'est une protection prévue au niveau de l'Union européenne pour tous les États membres de l'Union européenne, de définir des zonages de protection au titre d'une spécification. Là, en l'occurrence, c'est l'habitat pour toute la faune marine. Donc c'est une zone de protection et vous pouvez reconnaître, ici, ça correspond au plateau de Rochebonne. Le plateau de Rochebonne, vous connaissez, qui est un haut fond. Donc il y a très peu de profondeur donc il y a une richesse halieutique considérable, donc il y a une zone de protection Natura 2000. L'aplat, la zone ici, avec les hachures, se superpose avec le parc naturel marin. Donc vous avez, ici, le parc naturel marin des Pertuis. Et puis, vous avez ces grands aplats verts qui débordent, c'est une autre zone Natura 2000, mais au titre des oiseaux cette fois-ci, et donc, qui s'enfoncent très très loin, vous avez l'échelle ici 10 km. Toutes ces cartes, vous les avez sur le site du débat où elles sont téléchargeables, vous pouvez les utiliser sur le site du débat. L'idée c'est de comprendre, voilà, c'est une zone extrêmement protégée au titre de l'environnement. Alors, les tables, ça a été un des grands points du débat, je me permets un peu Francis si tu vois pas d'objection, nous avons fait trois réunions au titre de l'environnement, dans ce débat public. La grande question centrale, dans ce débat, sur cette carte-là, c'est de dire « est ce qu'un parc éolien, est-il compatible avec une zone de protection au titre de l'environnement ». La position de l'État c'est de dire « c'est compatible » et ils disent « la preuve, il y a de l'éolien dans le parc naturel marin de Dieppe — Le Tréport, il y a de l'éolien à Fécamp dans une zone Natura 2000 oiseaux ». Donc il y a voilà, en France, il y a déjà des parcs, alors ils sont pas construits, ils ont été actés. Et d'autres acteurs considèrent que ce n'est pas possible, il n'y a pas de compatibilité possible entre la zone de protection et l'éolien. Voilà, donc on a, le débat n'a fait que révéler cette discussion et nous, c'est pas à nous de trancher. En revanche, c'est à vous d'émettre une opinion. Et nous, dans la Commission, alors cette carte elle est vraiment la plus critiquable, très honnêtement c'est la plus, parce que toutes les autres ne sont pas critiquables, c'est des règles, voilà, c'est de la photo de de règles administratives. Ça, c'est, prenant conscience qu'il y avait des protections environnementales, la question que la Commission s'est posée : mais ça protège quoi ces grandes surfaces ? Parce que ce sont des surfaces immenses ! Est-ce que tout est identique dans ces grandes surfaces Natura 2000 oiseaux ou habitat ? Ou, est-ce que il y a pas des choses différentes ? Et donc, on a compilé les données du parc naturel marin, il y a un atlas cartographique du parc naturel marin, on a compilé les données de l'étude environnementale qu'a produit l'État, qui n'est pas une étude d'impact, soyons clairs, et qui est une étude environnementale avec des données qui ont été produites pour ce débat, en appui avec le PNL, et donc, nous on a simplement fait la photo. C'est parcellaire parce que, aujourd'hui, on rajouterait peut-être d'autres éléments dans cette... Qu'est-ce qu'on constate ?

30'50

Ici, c'est très vert, c'est les flyway, c'est les grandes routes de migration des oiseaux. Donc il y en a une au littoral, enfin une en terre, une côtière et une en pleine mer. Attention, là aussi, on est dans la carte. Une carte, elle est 2D. Les oiseaux ils volent pas, ils volent pas sur l'eau, ils sont en 3 D. Donc il faut intégrer aussi les étages de vol des oiseaux donc on a appris, par exemple, le puffin des Baléares, c'est un oiseau qui volait très bas, donc en dessous des éoliennes. On a appris que d'autres oiseaux volaient pile poil dans les éoliennes, ça c'est voilà on peut dire... Et puis d'autres oiseaux volaient à 2 000 m d'altitude donc là les éoliennes elles sont grandes, mais elles sont pas jusque-là. Donc, il faut aussi intégrer la 3D, donc c'est pas parce qu'il y a un trait, et puis le trait, ils ne volent pas tous sur le trait, c'est pas des avions de ligne, c'est pour dire en gros où... On a mis des oiseaux ici, parce qu'il y a aussi des vols transversales entre la côte et le large, donc là aussi, faut tenir compte du vol transversale d'oiseaux qui seraient sur le littoral charentais. Qu'est-ce qu'on a indiqué ? On a indiqué aussi qu'il faut faire attention, il y a du mammifère marins. Et une, un des éléments qu'on a souhaités,

parce que là aussi, ça c'est le boulot de la Commission, c'est si on vous donne des éléments de réflexion, il faut qu'on vérifie nous, que ce soit les bons, qu'on ne vous oriente pas et qu'on n'amène pas les publics. Beaucoup de public ont considéré qu'il fallait aller le plus loin possible. Mais attention, si on va au loin, il y a aussi d'autres écosystèmes à faire attention. Donc on a indiqué, ici il y a les mammifères marins, et puis là on a ce qu'on appelle le talus continental, il est pas marqué, mais il est comme ça. Vous savez ici la mer elle s'enfonce tout douce... là il y a 100 m de profondeur seulement donc c'est pas grand-chose 100 m et puis, tout d'un coup là ça décroche et ça tombe à 2 000 mètres. Donc c'est un, et là c'est très très riche, naturellement. Donc il faut aussi faire attention, prendre en compte qu'il y a une complexité. Dernier élément, c'est les patates vertes qu'on a mis, alors là qui sont vraiment faites au doigt mouillé, mais qui sont juste, pour vous faire attention, c'est un peu les entre guillemets en bon français les « hotspots », plateau de Rochebonne, oui, tout le monde nous a dit que c'était une zone d'une richesse écologique extrêmement importante. Idem pour la vasière, la grande vasière du Ty Guard. Idem pour le panache de la Gironde, donc c'est la sortie de la Gironde qui charrie beaucoup de nutriments et puis la mer des Pertuis et le Pertuis Breton qui est en haut, celui qui nous fait face. Donc voilà, ça, c'est une carte qui est tout à fait contestable et on en a parfaitement conscience.

Voilà, si vous avez des questions n'hésitez pas. L'idée c'est que vous ayez connaissance du matériau sur lequel les gens se sont appuyés. Pour vous puissiez aussi relativiser le travail des gens en disant « mais attendez, moi je suis pas d'accord avec les cartes, comment on a pu produire des trucs avec... Les cartes sont peut-être pas les bonnes ». On a parfaitement conscience qu'il faut... Ah ! Et oui, il me manque la pêche, me dit Francis, et il a tout à fait raison c'est quand même important. Comment l'aurais-je oublié... ?

34'14

Je suis sûr que, Ah ! Parce que Faustine MASSON...

**Mme Faustine MASSON — membre du Comité régional des pêches Nouvelle-Aquitaine**

Ah non, j'ai rien dit.

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Non, c'est pas elle. Non, parfait.

Et la pêche, et la pêche. Eh bien donc, la pêche, alors, la pêche c'est très compliqué parce que, là je vais aussi parler sous contrôle, donc Faustine MASSON est membre du Comité régional des pêches du... nouvelle Nouvelle-Aquitaine.

Bon, on a mis un trait ici, bleu, qui est à 20 nautiques — donc 38 km à peu près — ce trait-là, c'est la pêche artisanale donc des bateaux de moins de 12 m qui n'ont pas les équipements de sécurité. Alors parce que c'est catalogué en différentes catégories, je rentrerai pas dans les précisions, si vous voulez les questions Faustine MASSON sera beaucoup plus à même de répondre que moi. C'est pas mon boulot, moi je fais que la carte de synthèse en vérité. Les bateaux de la pêche artisanale, qui représentent pratiquement 80 % de la flottille de la Cotinière, et presque idem pour La Rochelle, et pour Royan c'est même un peu plus, c'est voilà. Donc c'est 80 % de la flottille des bateaux de Charente qui font moins de 12 mètres. Ils n'ont pas le droit, ils n'ont pas le droit d'aller au-delà de cette ligne. Donc, ici, c'est ça leur est interdit. Donc, par convention, quand on faisait les ateliers, on disait aux gens : entre le littoral et les 20 nautiques, considérez qu'on pêche partout. La pêche artisanale pêche partout. De toute façon on n'a pas la donnée. Donc, déjà 1. on n'a pas la donnée puisqu'ils ont pas de traceur, c'est des petits bateaux et donc on peut pas. En revanche, les gros bateaux on a la donnée, parce qu'ils ont l'obligation de renseigner la donnée, donc on a la donnée, et donc, c'est les petits pointillés bleus. On a mis vraiment, que, on a pris les documents issus de l'étude pêche de l'État, qui



est sur trois années de campagne de pêche, parce que tout ça ça bouge, les poissons ils bougent donc forcément, ils pêchent pas toujours la même année au même endroit, donc vous voyez là les grandes lignes. Et puis, ces traits, ces traits bleus, ça, c'est le trafic maritime. Donc vous pouvez constater qu'à la sortie du port de La Rochelle, curieusement, ils utilisent pas le corridor de défense. Voilà, au début si bien sûr, pour passer l'île d'Oléron et l'île de Ré, mais après ils s'en échappent, soit ils montent au nord, ils vont récupérer le (?) pour aller directement en mer du Nord, soit ils descendent vers le sud et ils passent l'Espagne. Donc c'est là, les cartes de pêche importante.

36'59

On a demandé donc aux gens de travailler à partir de ces cartes là et de produire leur scénario. Donc vous avez un des papiers là, qu'on vous a donné. Ici c'est... alors c'est un des deux. Je vais vous montrer un exemple de ce qui a été produit le donc le 14, exemple de proposition de l'atelier de La Rochelle.

### **Citoyenne**

Juste une question par rapport à la carte précédente.

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Oui ?

### **Citoyenne**

Où se situe le parc éolien qu'on voit, notamment quand on est à la Flotte, on le distingue un petit peu qui est sur les côtes vendéennes, il est où ?

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors, vous, vous êtes ici. De mémoire c'est Longeville, c'est ça donc tu disais, il est là, il est à 20, 19 km c'est ça. Donc il est juste là. Là, ici. Vous êtes en réalité, vous êtes plutôt là. Il est là, donc il doit être un tout petit peu au-delà de 19 quand même. Parce que 19 c'est pour les Portes-en-Ré, donc ici on doit être un peu plus loin, on dirait, faudrait faire avec un Google Maps, vous pouvez le faire, moi je l'ai fait suite à la réunion de mercredi. Donc on doit être à 24, je pense, kilomètres.

38'11

### **Citoyen**

Et ce sont des éoliennes de quelle hauteur ?

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors, celles de Longeville, elles font combien ? Je crois qu'elles font 120. Alors elles sont à 120 mètres. Moi je me suis amusé à regarder, elles sont positionnées à 20 mètres, parce qu'elles sont à 20 mètres, donc elles sont à 140 mètres, le rotor, ce qui correspond à peu près aux éoliennes en mer qui sont à 150 m. Donc on est à peu près, les pales sont plus petites en revanche, celles de Longeville. Mais le rotor, vous voyez le point, ce sera à peu près au même niveau. Ça vous donne, non, mais c'est une très bonne idée de pouvoir, voilà ce que vous ce qu'on voit à 20 km, en direction de la terre. Il y a des photomontages, mais on les, ils sont sur le site internet du débat, vous avez tout un cahier de photomontages où vous voyez un parc à 10 km, enfin non non, faut que je dise rien, à 10 km, à 15 km, à 20 km, à 30 km. Donc vous pouvez aller sur le site du débat, il y a une visionneuse de photomontages et il y a des photomontages pris à l'île de Ré, il y en a au moins 3, 4, des points, il y en a même en haut du phare. Alors là, forcément, on voit mieux les éoliennes quand on est en haut du phare, parce qu'en haut il y a moins de rotondité de terre qui s'applique, donc vous pouvez tout apprécier. Enfin, apprécier, c'est un grand mot. Voilà. Donc, la pêche. Je reviens sur, sauf si vous avez d'autres questions, donc l'atelier de La Rochelle, voilà ce qui a été proposé comme production. Donc on peut, voilà, on a un caléidoscope de pastilles, donc c'était des pastilles qui font la taille d'un parc

d'un gigawatt, donc de 100 km<sup>2</sup>, et donc, vous avez des propositions. Ici c'est le parc historique de 2015-2017. C'est une pastille, une personne qui a mis le parc historique, et puis vous allez dans la zone d'étude, qui est donc le rouge, puis beaucoup de gens se sont extraits de la zone d'étude. Vous voyez que là, sur un axe, bon c'est très simple, si on superposait les cartes, c'est là que la ligne des 70 m, c'est-à-dire le maximum de ce qu'on peut faire en posé. Oui, parce que j'ai une information que j'ai pas dit, le flottant est plus cher que le posé, donc c'est une information importante.

### **Citoyen**

Il est plus cher à l'installation ou à son exploitation ?

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors, là, on a eu une réunion mardi. Le posé, ce que nous ont dit les experts, mais on attend l'étude écrite finale mi-mars, qui est une expertise complémentaire demandée par la CNDP. Ici, c'est 30 % plus cher que là. C'est ce que nous a dit l'expert. 30 % plus cher. Le flottant, le flottant des industriels qui étaient là, donc il y en avait deux, Valorem et Bluephom, ont pas donné franchement de chiffre de coûts de production, mais ils ont dit qu'ils étaient pas pressés de faire du flottant tout de suite... Moi ce que j'ai, ceux qui étaient là, M. ?, si je parle sous contrôle, Francis, c'est un peu ce que j'ai entendu quoi... c'est-à-dire pour le deuxième parc, mais pour le premier c'est pas pressé, mais.. Oui ?

### **Citoyen**

Les stratégies financières d'entreprises.

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Voilà.

41'20

### **Citoyenne**

Combien de mégawatts pour les éoliennes posées et combien de mégawatts par éoliennes ?

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

C'est les mêmes, c'est exactement les mêmes machines c'est juste la façon d'être ancré.

### **Citoyenne**

D'accord, mais elles feraient la même puissance ?

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Voilà ce serait, là le projet, donc je veux pas dire... est-ce que l'État sait combien à peu près à anticiper ? 15 mégawatts

### **Citoyenne**

Par éolienne ?

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Par éolienne. Alors, attention, la loi a changé en 2018 suite justement aux actions que le préfet LEYRIT a fait quand il était... Donc la loi ESSOC, c'est une loi qui a considéré, avant, là je pourrais laisser la parole au préfet LEYRIT qui l'a déjà dit plusieurs fois, avant la localisation, l'industriel, la technologie était choisie, puis après on débattait. Donc on débattait, il y avait plus grand chose à débattre. Et, suite à plusieurs débats publics avec cette procédure, l'État a changé, a dit « non, non, la localisation sera à définir dans le débat public, les grandes caractéristiques générales donc la puissance cible du

parc du parc, seront à définir, mais ni l'industriel, ni la technologie, ne sont connues et elles ne seront connues que dans plusieurs années ».

### **Citoyenne**

Donc on ne sait pas encore le nombre d'éoliennes exact ?

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Exactement, vous avez parfaitement compris que l'État actera, s'il acte en juillet un parc, donc « si si » je, mais si je mets pas de « si », vous n'oubliez pas que j'en mets toujours, s'il acte d'une puissance globale du parc, et l'industriel, dans tous les cas de figure, jusqu'à l'enquête publique, parce que c'est à enquête publique ce sera défini définitivement, il déterminera quelle éolienne arrimer. Alors si, il peut très bien dire « je mets des petites éoliennes ou des grosses ». Ce qu'on a compris dans les réunions c'est qu'ils mettront les plus grosses machines parce que c'est le plus rentable.

### **Citoyenne**

Oui, bien sûr.

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Et donc, on divise si c'est 1 000, par exemple, 1000 par l'unité. Et donc, c'est pour ça qu'il y a un nombre d'éoliennes. À La Rochelle sont stockés les 60 fûts du parc de Saint-Nazaire. Les éoliennes elles faisaient 6 MW, donc 60 fois, 6 x 6, 36, un peu plus, nan c'était 8, 6 x 8 donc il fait 480 MW. Aujourd'hui, avec le même nombre d'éoliennes il ferait deux fois plus, deux fois plus gros.

### **Citoyen**

Est-ce qu'aujourd'hui, l'option des éoliennes flottantes est ouverte ou pas ? Ou bien est-ce que c'est pas la peine d'en discuter ?

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Eh bien, dans le débat public, oui vous pouvez. Vous pouvez très bien exprimer, et je laisserai la parole à Francis,

### **M. Francis BEAUCIRE — président de la Commission particulière du débat public**

Au-delà de 70 M.

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Au-delà de 70 m, vous pouvez très bien exprimer que votre souhait, pour le premier parc, c'est du flottant. Et s'il faut attendre un peu, votre souhait c'est d'attendre un peu pour passer au flottant. Vous êtes tout à fait, nous c'est important que vous puissiez dire, c'est une chose aussi que je n'ai pas précisée, et après je donnerai la parole à Francis, nous nous n'avons pas d'avis, et on peut pas s'autosaisir d'un avis. Si vous le dites pas, on pourra pas le consigner.

### **Citoyen**

C'est les mêmes machines, posées ou flottantes ou pas ?

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

C'est les mêmes machines, c'est ce que je disais.

### **Citoyenne**

Et le raccordement est le même dans les... Le raccordement jusqu'à la terre et tout ? C'est les mêmes impacts ?

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Oui !

44'50

**Citoyenne**

C'est les mêmes impacts, mais c'est plus long du coup ?

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Après il y a madame, vas y vas

**Citoyenne**

J'avais une question sur le...

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Attendez, je laisse juste Francis et puis après on prendra votre question.

**M. Francis BEAUCIRE — président de la Commission particulière du débat public**

Oui, oui, je me mêle pas de l'aspect technique, simplement, il va se passer plusieurs années avant que la construction commence. Et je me dis, au cours des 5 ou 7 dernières années, qu'est-ce qui s'est passé en matière technologique ? Et donc c'est ce travail-là qu'on doit faire quand on parle de ce parc, se projeter dans les 5 ou 7 années qui viennent. Et c'est une des réponses à votre question, si aujourd'hui les industriels sont pas très chauds, comme a dit Luc, pour faire du flottant, dans 5 ou 7 ans, comment ça se présente ? La deuxième question que ça pose c'est que ce sont des marchés industriels. La différence de prix entre posé et flottant, dans 7 ans, qu'est-ce que c'est ? Alors qu'aujourd'hui, on sait, effectivement, il y a une différence relativement importante. Dans les documents que présentait l'État, j'ai le souvenir d'avoir vu une diapositive où on montrait le rapprochement progressif de prix, entre posé et flottant. Voilà, donc je pense que mon intervention c'est simplement pour dire, il faut arriver à se projeter dans les années 2027-28, mise en service 2030, voilà, et donc on n'est pas sûr de l'actuel, voilà.

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Oui, et... alors, madame, vous vouliez dire ?

**Citoyenne**

46'22

Oui alors, si je me projette non pas à 7 ans, mais à 30 ans, donc quand les pylônes seront vieux et rouillés, entre flottant et posé, est-ce que ça va... j'ai compris que les flottants étaient plus chers, en tout cas aujourd'hui, mais si on se projette à quand ils seront vieux et rouillés, qu'il faudra bien décider de ce qu'on fait de ces trucs vieux et rouillés. Est-ce que ça fait une différence entre posé et flottant ?

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors c'est une bonne question. Est-ce que l'État aurait une réponse. Nous, on a entendu des choses, mais je préfère que l'État réponde en premier que de vous dire ce qu'on a entendu dans le débat. Mais... bon alors déjà, vous pouvez dire à madame que, à la fin, est-ce que c'est démantelé ou pas, préciser.

**? M. Pierre-Emmanuel VOS — Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Oui, donc dans tous les cas de figure c'est démantelé, dans l'état actuel de la technologie. Comme on l'a dit, elle évolue très vite donc on a des expériences qui commencent à naître de Repowering, c'est-à-dire de réutilisation des mâts éoliens. Donc peut-être que dans 30 ans on changera les rotors et on continuera à produire. Après, sinon, en l'état actuel des choses, on démantèle donc ça veut dire que pour les éoliennes flottantes on les ramènerait au bord et on les enlèverait et, pour les éoliennes posées, on enlèverait les fondations. Moi je voudrais juste faire une toute petite incise c'est sur les impacts. Il faut pas imaginer que le flottant est une technologie sans impact. C'est juste, voilà, ça a d'autres impacts, aussi bien sur l'environnement que sur la pêche.

47'44

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Oui, ça, on a beaucoup entendu dans le débat. Le flottant par exemple, pour la pêche, alors les pêcheurs doutent de la capacité de pouvoir pêcher dans un parc posé, mais l'État dit que ce sera possible et met les moyens afférents. On a fait une réunion avec les pêcheurs où des pêcheurs anglais ont évoqué leur expérience, sachant que dans le flottant, en revanche, là c'est l'inconnue la plus totale donc... donc aussi, il faut... vous voyez, il y a pas de solution... c'est pour ça qu'on fait un débat public. Comme il y a pas de solution idéale, il y a des choix d'opportunité, déjà qui peuvent être de ne rien faire à, on fait, mais si on fait, qui ont un impact et qui subit l'impact maximal.

**Citoyen**

Quels sont les exemples, excusez-moi, les exemples internationaux de flottant ? Il y en a en Europe.

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors, du flottant on est que... alors, attendez, je prends juste madame et...

**Citoyenne**

Alors justement je voulais intervenir à ce sujet, parce qu'il y a eu des premiers résultats qui sont sortis en novembre 2021, donc c'est très récent, d'un parc flottant semi-submersible au Portugal, ou, avec Coporteur et Engie et où, justement, le coût complet, donc ça revient à ce qu'à dit madame, s'est avéré moins élevé que ce qu'ils avaient envisagé. Alors, plus élevé que du posé, mais moins élevé que ce qu'ils avaient envisagé. Mais avec une meilleure rentabilité dans la mesure où s'est posé plus loin, donc avec plus de vent et ou, en plus, effectivement, sur le coût complet du démantèlement ils ont calculé, quelque part, ça leur coûterait moins cher à démanteler que du posé. Donc, quelque part, je pense qu'effectivement, dans les 4-5 ans à venir on risque d'avoir un bond technologique sur cette...

**M. Francis BEAUCIRE — président de la Commission particulière du débat public**

Alors ça c'est ce qu'on dit les industriels aussi.

**Citoyenne**

Après c'est vrai que, quel est l'impact, par exemple notamment pour la pêche, mais comme on est en flottant on va être en dehors des zones de pêche donc normalement on les embête plus, normalement.

**Citoyen**

Sauf les Nigériens, parce que les Nigériens viennent pêcher...

**Citoyenne**

Après moi je voulais juste rappeler une expérience. En 1988, donc le pont a été construit. Il y avait deux hypothèses qui étaient beaucoup plus chères. Il y avait une hypothèse qui faisait que le fond n'arrivait pas à Rivaux, mais arrivait en zone non habitable, qui coûtait plus cher. Et il y avait une

hypothèse où le pont était plus large pour avoir une troisième voie. À l'époque, on a dit « Oh la la, c'est plus cher ! ». Je vous rappelle que, le pont, il est largement rentabilisé depuis des années, beaucoup plus vite que prévu. Et, aujourd'hui on dit « mais purée », et moi j'étais là dans l'île de Ré...

**Citoyen**

Enfin, ça si on prend pas la réparation des câblages...

**Citoyenne**

Oui, je veux dire, ce que je veux dire c'est qu'à l'époque, c'était peut-être plus cher, ça n'a pas osé être fait, et maintenant on s'en mord les doigts. Donc moi, quelque chose qui coûte plus cher, quelque chose qui coûte plus cher, mais qui est meilleur, et bah je préfère.

50'50

**Citoyen**

D'autre part c'est la société, donc l'industriel qui fait défaut. À savoir, il dépose le bilan. Qui va payer le démontage ?

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors, le démontage M. VOS ? Ça a été...

**M. Pierre-Emmanuel VOS — Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Donc, en fait l'industriel sera choisi, où dans le cadre du choix de l'industriel il y a un cahier des charges qui a été préparé, pardon, donc on va préparer si, je remets le « si » comme dit M. PICOT, si le projet continue, on va préparer un cahier des charges à l'issue duquel, donc par le biais duquel, on va choisir un industriel développeur de parcs. Et donc, on prévoit à travers ses cahiers des charges des garanties financières dans le démantèlement. Et si ces garanties financent, si l'industriel, à terme, n'est pas en mesure de démanteler le parc, et bien on utilisera ces garanties financières pour le faire, on se substituera.

**Citoyenne**

En général c'est quoi ? C'est 30 ans à peu près ?

**M. Pierre-Emmanuel VOS — Directeur du projet éolien en mer de la DREAL**

Oui, c'est 30 ans environ, oui. Et, pour vous donner une idée, pour le parc de Dunkerque, qui est le dernier parc qui a été décidé, les garanties financières se portent à 900 k€ par éolienne, voilà c'est conséquent.

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors, je propose d'avancer parce que maintenant il faut que vous bossiez. Moi j'ai un peu trop bossé. Je vais vous présenter les scénarios tels qu'on les a synthétisés. Alors, c'est une synthèse au doigt mouillé, mais parce qu'il faut bien une base pour discuter. Donc on va vous présenter les scénarios, c'est ceux qui sont dans le petit dépliant A5. Alors, je suis désolé la photocopieuse, le jaune de la photocopieuse, c'est pas de chance...

**Citoyen**

Et les cartes sont petites...

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Et les cartes sont petites... Mais bon, vous pouvez le retrouver sur internet et, logiquement, si le travail a été bien fait, vous avez la grande version qui a été boîtée sur l'île de Ré. Donc vous avez dû le recevoir, ça a été boîté autour du 14 février. Sauf si c'est dans la pub... vous l'avez pas reçu ?

### **Le public**

Non, non. Non, non. Personne, non.

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Ah, c'est très intéressant de me le faire remonter parce qu'on a on fait faire appel à des prestataires donc il faut que je... existe aussi sur internet

### **Citoyenne**

J'ai quand même une question, donc on va tous répondre ce soir, mais on est quand même un nombre relativement réduit. Ce questionnaire, il existe aussi sur internet ? Les gens de l'extérieur peuvent y répondre ?

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Oui, il a été, alors je vous dis, il a été boîté île de Ré, île d'Oléron, faut vérifier si ça a été bien boîté, ça je... c'est un point important. Je sais qu'à Oléron c'est le deuxième boitage qu'on fait, on avait fait un boitage en septembre l'année dernière pour présenter le débat et je sais qu'à Oléron il y avait eu des problèmes. Donc peut-être qu'il y a eu aussi là cette fois-ci sur l'île de Ré. Donc on a boîté à 13 000 boîtes, c'est quand même, voilà, je vous dis, le contrat qui a été passé, sachant qu'il y a beaucoup de boîtes, en réalité il y a plus que 13 000 boîtes sur les 2 îles, il y a beaucoup de boîtes qui refusent la publicité machin-machin, donc aussi il faut intégrer ça, si vous refusez la publicité c'est logique que vous soyez pas boîté.

### **Le public**

Oui enfin, c'est pas la pub ça...

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Oui et oui malheureusement le prestataire il... c'est des prestataires de publicité en réalité, on s'appuie nous sur ce qu'on... on n'a pas, la CNDP n'a pas d'outils spécifiques.

### **Le Public**

Brouhaha.

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Mais, ne vous en faites pas, ça a été, il y a une publicité dans le sud-ouest, parce qu'il y a une publicité pleine page qui est parue il y a 2 jours, 3 jours dans le sud-ouest, là-dessus. Il y a eu dans les réseaux sociaux, et cetera. Et puis vous êtes là, et donc vous avez le QR code, vous pouvez flasher le QR code, vous allez au questionnaire. Honnêtement, le questionnaire c'est ce qu'on va faire juste après, vous pouvez le faire en duplicata. Pour répondre à madame, dans le débat public on... certes on cherche qu'il y ait une diversité d'opinions, on cherche une quantité, mais on cherche pas la massification totale. On cherche des arguments, donc si vous nous répondez le questionnaire mille fois avec le même argument, pour nous ça restera toujours un argument. Donc on prendra une fois en compte. Donc, c'est pas la peine de nous spammer mille fois. Et, comme je vous ai dit, on ne dira jamais on a eu X % de personnes qui pensent que. Donc ça sert à rien de nous spammer, de nous envoyer 10 cahiers d'acteurs identiques parce que, dans un débat en Normandie, on a eu 20 communes qui ont envoyé le même cahier d'acteur, il y a juste le logo qui changeait, pour nous c'est UN argument voilà, qui a été développé, certes, par 20 personnes, mais voilà, c'est donc les arguments qu'on cherche bien.

## **Citoyenne**

Oui mais quand même, si un argument est proposé par 20 personnes, il est quand même...

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Nous, dans le débat public on ne peut pas. Parce qu'il faut une méthodologie pour identifier, il faut pondérer. Vous savez, moi c'est, dans le débat public, je vais vous donner un exemple, j'ai un micro. A débat public, j'ai un micro. Je tends le micro vers quelqu'un. Je peux faire comme à la télé du micro-trottoir, je prends au hasard. Mais si je tends à gauche, alors j'ai deux options, soit je, mon micro je peux le donner à tout le monde, honnêtement, on n'a pas les moyens de le donner à tout le monde, il faudrait des millions, il faudrait faire du porte à porte, ça demanderait des moyens importants. Donc sinon je tends en aléatoire. C'est quoi la, méthodologiquement, la sincérité de ce que j'ai fait de manière aléatoire ? Les seules techniques éprouvées c'est le référendum ou des sondages, mais des sondages faits par des instituts. Et puis il faudrait en faire plusieurs parce qu'on sait que les sondages, c'est pas un seul sondage qui donne la vérité. Et c'est des outils qu'on ne peut pas utiliser dans le débat public, la loi nous le refuse. On peut pas quantifier les opinions, on n'a pas le droit. On doit récupérer la qualité de l'opinion. C'est... et je comprends que c'est con... c'est dommage, mais c'est la loi qui prévoit ça. Monsieur ?

56'46

### **M. Christian LEYRIT — médiateur du département de Charente-Maritime**

Oui à ce stade, après avoir entendu Francis BEAUCIRE et puis ce que vous venez de dire là, Luc PICOT, il y a quand même un problème qui est un biais, un biais sur cette procédure, à mon avis. C'est qu'on est parti sur un projet initial, proche des côtes, petite capacité, et cetera. Mais en plein parc naturel marin, en pleine zone Natura 2000 et gênant pour les pêcheurs. De ce fait, l'État, vous l'avez rappelé, a ouvert une macro-zone à 743 km<sup>2</sup>. Ce qui se, ça a donné lieu, si on y ajoute quelques éléments technologiques nouveaux, le fait qu'on puisse faire du posé à 70 m, ça a été confirmé. La comparaison flottant/posé, ça a donné lieu à l'élaboration des scénarios. J'étais moi-même, le 14 janvier, j'ai participé, à ma table on a fabriqué le scénario 3 qui, bon. Mais le problème c'est que vous avez un des collectifs, qui sont ceux qui ont refusé le projet initial, vous avez des élus, qui sont ceux qui ont refusé le projet initial, qui ne se prononcent pas sur les scénarios. Nous sommes quelques-uns plutôt favorables à ce projet, à creuser les scénarios, je vous déposerai un deuxième avis sur le scénario numéro 3 argumenté d'ici le 28, c'est ce lundi prochain. Mais nous sommes une poignée de gens qui nous sommes prononcés sur certains scénarios, en particulier les scénarios extérieurs. Francis BEAUCIRE nous dit qu'il faut pas venir voir l'État avec le travail, en lui imposant le travail fait, mais je trouve qu'il y a un déséquilibre, donc, entre quelques personnes favorables qui ont élaboré des nouveaux scénarios, qui devraient compter pour l'État, et une masse de collectifs et d'associations anti-éoliennes qui se sont prononcés sur le projet initial, mais dont on ne connaît pas l'avis sur les scénarios plus éloignés. J'ai discuté avec vous dans la réunion virtuelle sur la question de la position de la pêche sur les nouveaux scénarios éloignés. Vous voyez, il y a un biais là, il y a un déséquilibre pour moi.

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Pour nous c'est pas un problème, c'est pas un problème parce que dans le débat public, ce que Francis va faire à partir de mardi, c'est qu'il va rédiger le compte-rendu. Il va rédiger les recommandations issues des publics et l'État doit répondre, non pas à ce qu'il a entendu en dehors du débat public, il répondra aux recommandations libellées dans le compte-rendu. Et il a une obligation de réponse qui est contrôlée par la CNDP. Donc, le compte-rendu, il y a deux mois pour produire le compte-rendu, avec les recommandations, c'est là où je vous dis, si vous dites une



recommandation qui est nouvelle, on la prendra, on la fera, on la remontera auprès de l'État. Et l'État aura trois mois pour y répondre. Il va devoir répondre donc aux deux, aux trois questions qui sont posées, l'État, donc on va pas se cacher, c'est le nouveau gouvernement qui répondra puisque ce sera au-delà des élections présidentielles et, à priori, au-delà des législatives donc, forcément, un nouvel exécutif. Il répondra : est-ce qu'il fait le projet ou pas, quel projet il fait, sur sa puissance. Et où il le fait. Et, de sa décision, il lancera une procédure, une concertation post débat, parce qu'il aura encore des choses à discuter, et puis il lancera son appel d'offres. Si, dans l'option, il lance le projet, s'il lance rien, on s'arrête et c'est fini. Et donc, l'État répond pas aux élus qui se seraient exprimés en dehors du débat public. L'État, il répond au compte-rendu du débat public. Si des élus ou des collectifs veulent dire ce qu'ils veulent en dehors du débat public, mais qu'ils le disent pas dans le cadre du débat public, nous nous ne pourrions pas le relayer. On ne capte, on enregistre, j'ai oublié de vous préciser qu'on enregistre la réunion, ce que vous dites on l'intègre, nous n'enregistrons que ce qui est officiellement dans le débat public. Les à-côtés, c'est très intéressant, ça nous intéresse nous, mais ça ne rentre pas dans le compte-rendu.

**Citoyen**

Mais le compte-rendu du débat public ne donnera pas de nombres, de quantités, d'intervenants qui se sont prononcés, ceci, cela ?

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Non, on n'a pas le droit.

**Citoyen**

Enfin c'est quand même un petit peu une lacune ça...

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Demandez à l'état une consultation.

**Citoyen**

Qu'il y ait 12 personnes ou 12 000, c'est pas tout à fait pareil.

**Citoyen**

Surtout si elle ne se prononce pas sur la même chose. Dans un sur un projet initial, dans l'autre cas sur des scénarios alternatifs.

**Citoyen**

C'est curieux comme idée.

**Citoyen**

Là on a un problème.

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Non, c'est logique que le débat public soit pas un... Le débat public n'est pas l'instance, alors là je parle vraiment sous contrôle d'un grand spécialiste, quand même, qui a présidé 5 ans la Commission nationale. Le débat public n'est pas l'instance décisionnelle du projet. C'est une aide à la décision qui éclaire le décideur sur ce que pensent les publics. Mais c'est décideur, s'il veut quantifier les publics, comme il l'a fait pour Notre-Dame des Landes, où il lance une procédure ad hoc à laquelle la CNDP va participer.

1'02'07

**Citoyen**

Oui... déjà j'avais une remarque, sauf si ça a changé, mais vous dites, Luc, que la Commission, la Commission du débat public va faire des recommandations. Mais elle ne peut pas des recommandations, elle ne doit pas faire des recommandations sur le scénario 1, 2, 3 ou 4 ?

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Ha non, non.

**Citoyen**

Non, mais c'est ce que j'ai cru comprendre.

C'est pas des recommandations sur le scénario qui, à la suite du débat, apparaît le plus pertinent, après avoir entendu tout le monde, c'est des recommandations sur la poursuite du projet. Mais vous n'allez pas dire « nous pensons avoir entendu tout le monde que le scénario numéro 2 est le meilleur », on est bien d'accord ?

Ça c'est la première, la première... La deuxième remarque que je voulais dire, mais avant de répondre à la question, c'est : est ce que le Comité régional des pêches va donner un avis sur les 4 ou 5 scénarios ? Alors ça c'est tout de même important, premièrement pardon ?

1'03'08

**Citoyenne**

On va produire un cahier d'acteur.

**Citoyen**

Pardon ?

**Citoyenne**

On va produire un cahier d'acteur.

**Citoyen**

D'accord. Non, mais, est-ce que le cahier d'acteur, parce que le problème que l'on a, que l'on avait, enfin moi je parle de la période 2013-2018, très souvent les cahiers d'acteurs, c'est le point de vue des collectivités des acteurs, et cetera, donc très souvent les cahiers d'acteur viennent au tout début. Très très souvent, alors c'est pas le cas je crois du département de la Charente-Maritime, mais très souvent les conseils régionaux, les maires, les conseils régionaux, font un cahier d'acteur tout de suite parce qu'ils veulent influencer sur le débat. Et nous nous disions toujours moi, j'avais l'habitude de dire, à l'ensemble des responsables politiques, de dire : c'est un débat public c'est là pour entendre le point de vue des citoyens et dont, je pense, qu'il est préférable que votre cahier d'acteur se situe plutôt à la fin du débat, après avoir entendu des points de vue qui s'expriment.

**Citoyen**

Là ils viennent à la fin... là on a même

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Là on a même, on a interdit la publication avant. Oui, on a même dit QUE en janvier, seulement.

**M. LEYRIT — médiateur du département de Charente-Maritime**

Ça c'est plutôt bien, mais c'est important, effectivement, qu'il y en ait tout de même des cahiers d'acteur. Alors, sur la question de la quantification, c'est un peu vrai. Cela dit, ça n'empêche pas, moi dans les... enfin la Commission particulière, pour faire un compte-rendu, et le Président de la

commission nationale fait un bilan. Ça n'empêche pas de donner, de quantifier, tout de même un peu. Alors, effectivement, c'est parfois délicat parce que c'est vrai que dans certains cas vous avez des gens très organisés qui diffusent en grand nombre de documents et qui font du chiffre.

Et donc, évidemment, c'est assez facile de biaiser les choses. Imaginons, par exemple, que les gens qui... aucun truc, qui diffusent des tas de trucs et aujourd'hui, évidemment, avec les réseaux sociaux ou autre, aujourd'hui vous pouvez très bien avoir très rapidement une quantité très très importante qui ne vont pas forcément représenter les choses. Et donc, surtout lorsque c'est toujours le même imprimé qui revient. Mais donc, effectivement, c'est toujours, c'est un peu délicat la quantification, parce que bon... il n'empêche que s'il y a des avis, qui s'expriment de manière différente et fondée, il n'est pas interdit, enfin à ma connaissance, que tout de même la Commission du débat public puisse dire : il y a un grand nombre d'avis, un grand nombre d'avis avec une argumentation qui s'exprime en faveur de tel ou tel... je parle sous votre contrôle, moi depuis 2018, moi je suis plus dans ce circuit-là.  
1'05'51

Mais enfin nous on met, effectivement, c'est pas un référendum effectivement, comme on le disait, la CNDP a fait le document d'information pour le référendum de Notre-Dame-des-Landes lancé par le président de la République François Hollande, bon c'est... Alors là on a d'autres problèmes, d'ailleurs. Alors, effectivement, c'est le problème enfin, moi j'étais pas tout à fait d'accord d'ailleurs...

Il y a le problème du périmètre ensuite, parce qu'effectivement, sur des sujets très polémiques par exemple sur cette affaire de Notre-Dame-des-Landes qui trainait depuis 30 ans, les élus, et le président de la République a dit « il y a un problème de légitimité de ce projet et donc la meilleure légitimité c'est le vote, le vote des citoyens. »

Bon, la seule, la seule question qui se pose c'est quel est le périmètre ? Donc on aura un référendum ici, quel périmètre ?

1'06'46

Donc c'est notre sujet. Alors, là aussi je pense que c'est mieux si le périmètre est fixé, pas par le porteur de projet qui été l'État, mais plutôt par une autorité indépendante elle aussi. Et là je... voilà. Mais donc, pour répondre à votre question, je pense c'est quand même, on peut quand même rappeler, effectivement, qu'il y a un grand nombre de, c'est le cas, qu'il y a un grand nombre de personnes qui s'expriment en faveur de telle ou telle solution. Mais il faut évidemment éviter les, aujourd'hui il est assez facile de manipuler, mais, effectivement, les avis...

### **Citoyenne**

Mais si on voulait pour s'amuser, monsieur. On est 40 là. Si on voulait pour s'amuser, ça serait pas officiel, ça serait pas répertoriés. Si on voulait, pour s'amuser, entre nous, à la fin, voter entre 1, 2, 3 enfin entre les 4-5 scénarios, à titre comme ça, pour savoir en fin de journée ce qu'on en pense. Moi je n'ai aucune idée, monsieur ou madame ce qu'elle pense. Mais si, au doigt levé, ça serait pas officiel,

### **M. Luc PICOT - secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

on peut le faire, c'est Francis qui décide...

### **Citoyenne**

... on aurait une petite idée

### **Citoyen**

Si ça sert à quelque chose !

### **Citoyen**

Mais je pense, je pense dans ces cas-là, non, mais je pense que la CNDP pourrait très bien dire que c'est un élément d'éclairage parmi d'autres et que, sur un échantillon évidemment très réduit, un vote à la fin du débat conduit à ce résultat. Moi, ce ne serait pas choquant du tout.

### **Citoyen**

Oui, parce qu'en complément ça rejoint quand même une proposition qui avait été faite qui est de dire : s'il y avait une forme de massification, alors vous n'aimez pas le terme, massification qui se dégage sur l'un des scénarios, c'est quelque chose d'important pour vous, sachant que de nombreux collectifs ont refusé de jouer le jeu du scénario.

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Francis, tu voulais ?

1'08'34

### **Citoyen**

Oui, il sont quand même restés sur le scénario initial, je ne connais pas leur avis...

### **M. Francis BEAUCIRE — président de la Commission particulière du débat public**

Il est clair que la Commission ne peut que confirmer ce qui vient d'être dit. On n'est pas, on n'est pas complètement idiot, on a bien senti qu'il y avait des courants et donc, on va le faire apparaître dans le compte-rendu. Mais, évidemment, comme le disait Luc, on dira pas il y a 17,3 % de ceci ou de cela, mais on, voilà, on va refléter exactement les ambiances auxquelles on a été confrontés. Voilà, donc il faut que vous fassiez confiance à la Commission pour son compte-rendu. Et, de toute façon, ce compte-rendu n'est pas un document destiné seulement au maître d'ouvrage, c'est un document qui est mis à la disposition du public le même jour à la même heure et à la même seconde que pour le maître d'ouvrage. Donc vous pourrez, vous-même, commenter la qualité du compte-rendu et dire si ce compte-rendu reflète, effectivement, ce qui s'est passé. Donc faites confiance aux membres de la Commission qui ont un travail méticuleux à faire, un travail très soigneux à faire maintenant, surtout au bout de mois. Et alors, évidemment, moi je ne suis pas choqué par le fait qu'une partie des publics refusent de rentrer dans la mécanique des alternatives, en disant « bah non, la question posée par l'État c'est : un parc dans une zone dite préférentielle ou dans une petite, toute petite macro-zone et nous nous ne sortons pas de là ». Si certains publics ont cette façon de voir les choses, ça n'est pas choquant, nous l'enregistrons et, évidemment, on le reportera dans le compte-rendu. On ne peut pas obliger, d'ailleurs une grande partie du public ne se présente pas, mais quand vous dites « on se rend pas bien compte, tout le monde n'est pas... », bon, dans les élections, c'est quoi le taux d'abstention ? Un référendum, c'est quoi le taux d'abstention à un référendum ? Donc, effectivement, voilà, on est dans ce même contexte et une grande partie des populations qui peuvent s'intéresser au débat, ou pas, ou pas, ne se sont pas exprimées dans le débat. Nous, nous avons ce que j'appellerai une obligation de moyens, alors vous avez vu tout à l'heure que pour le boitage, bon visiblement le prestataire n'a pas tout à fait fait le travail, nous avons une obligation de moyens en organisant des réunions, en, comment dire, en documentant un site internet, en faisant revenir des experts, et cetera, et cetera. C'est une obligation de moyens, les publics viennent, ou pas, c'est leur choix, absolument, et nous respectons évidemment ce choix et c'est la raison pour laquelle on peut pas dire « on a fait une investigation exhaustive », bien entendu, voilà.

Alors, faites confiance à la Commission pour, et puis vous jugerez vous-même de ce que ça donne à la fin, pour que nous puissions, effectivement, reporter ces ambiances et on a bien compris, mais ça a été ma première phrase tout à l'heure quand je j'ai commencé à vous parler, on a bien compris, au bout de la première minute de débat, je l'ai dit comme ça je crois, que la zone de l'État n'avait pas fait un triomphe, voilà. Alors c'était déjà une façon de...

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

De quantifier.

On va présenter les scénarios et puis après on va quand même faire un exercice d'avoir, de recueillir votre parole sur les scénarios.

**Citoyenne**

Et on pourra voter ?

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Et on pourra voter, mais euh... et vous aurez le droit

**Citoyenne**

Juste pour se faire plaisir !

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Oui vous aurez le droit, mais, on votera, mais nous on les consignera pas, on gardera pour vous.

**Citoyenne**

Vous sortirez ou vous mettrez vos doigts dans les oreilles, ce sera juste entre nous.

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

On dira que c'est une initiative citoyenne.

**Citoyen**

Même si en réalité on leur donnera le résultat.

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors, les 5 scénarios qui vous sont proposés, sachant que vous êtes libres d'en inventer un sixième, ou un septième, ou un huitième.

**Citoyen**

Il est trop tard

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

**Citoyenne**

Oui, il est déjà 8 h du soir

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Il est alors, on va faire vite, il est déjà 8 h ? Parce que j'ai pas de montre, soit c'est moi qui suis bavard, soit c'est vous qui êtes bavards, ou les deux. Bon, ça va aller vite, le premier scénario c'est le scénario « pas de projet ».

**Citoyenne**

On passe au deuxième.

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Oui, mais le scénario « pas de projet » il est plus complexe qu'il apparaît. C'est zéro quoi ? C'est zéro transition énergétique ? C'est oui de la transition énergétique, mais zéro éolienne en mer, nulle part ? C'est oui de la transition énergétique, oui des éoliennes en mer, mais pas ici ?

**Citoyen**

Pas chez nous.

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Pas chez nous ? Voilà, le zéro il y a du 00, 001, 002

**Citoyen**

Déjà on ne veut plus d'éolien en terrestre en Charente-Maritime... donc...

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Donc et puis, au cas où vous avez dépassé la question de la transition énergétique, vous avez aussi le droit, dans le débat public, même si c'est pas le cœur de ce débat, mais quand même, de dire « bah nous on pense que la transition énergétique elle peut se faire autrement » peut être que c'est la sobriété en premier, peut être que d'autres sources d'énergie qu'il faudrait mobiliser, le nucléaire ou autre. Vous êtes libres.

**Citoyen**

C'est hors sujet ! C'est hors sujet, nous on n'en veut pas du tout.

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

On a le droit, on a le droit. Nous on peut pas restreindre les gens donc on renseigne, on renseigne.

**Citoyen**

C'est pas hors sujet, c'est pas hors sujet...

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors, scénario 1. Scénario 1, on l'a appelé « le projet historique » parce que c'est le projet qui a subi les concertations 2015 donc on a, arbitrairement, dit que le projet historique c'était 500, en réalité le projet historique c'était 600 mégawatts, donc on là on l'a rebaisé à 500, donc c'est la fourchette basse. Le carré jaune, c'est à dire le plus proche d'Oléron, on est à 10 km des côtes pour information. Et, c'est donc 500 mégawatts, c'est-à-dire une trentaine d'éoliennes, ça permet de situer à peu près. Ça, scénario 1.

Scénario 2. C'est toujours dans la zone d'étude proposée par l'État, donc, à priori scénario 1 ou le scénario 2, l'État peut pas dire « je suis contre les deux » puisque ça rentre dans sa demande.

Scénario 2 c'est une proposition de 1 000 mégawatts, au large, donc là on est déjà, ici, à un peu plus de 20 km, on doit être à 25 km, ça donne une idée et on est en dehors des limites territoriales donc il y a pas de taxes pour les collectivités locales. Et on est forcément sur du posé et donc, en réalité, il fera pas cette taille-là, vous avez bien compris ? Il fera que 100 km<sup>2</sup>, donc il fera 60 éoliennes à peu près.

Scénario 3. Scénarios 3, c'est une technologie,

**Citoyen**

C'est un peu grand là.

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Bien sûr ! On a mis du jaune un peu partout, mais on pourrait... Le jaune en réalité, notez-le, qu'il est là. On enlève ça ici, le centre. C'est quoi ? C'est un scénario posé, 2 000 mégawatts, donc toujours une soixantaine d'éoliennes, en dehors du parc naturel marin, donc vous voyez, c'est pour ça que c'est détourné, c'est en dehors du parc naturel marin. Et, ces éoliennes, à grande profondeur, jusqu'à 70 M

de profondeur. Ça, c'est le scénario 3. C'est celui qui, pour vérifier qu'il était vraiment possible, on a demandé une expertise complémentaire de nous dire si, technologiquement, et à quel coût, des éoliennes à grande profondeur sont possibles. Les rapports, je termine juste, le rapport préliminaire, parce que l'étude sera terminée au mois de mars, le rapport préliminaire qui nous a été présenté mardi, par deux sociétés, DNV et 2 h Offshore, donc deux sociétés d'ingénierie spécialisées dans l'éolien en mer, on n'a pas pris des touristes pour ça, on a demandé à des professionnels, nous disent « oui technologiquement c'est possible, on anticipe un renchérissement de 30 % du coût par rapport à — ici, c'est un renchérissement beaucoup moins, dans une quinzaine une dizaine de pour cent — c'est 30 % par rapport au projet historique ». Attention, c'est les 30 % pour un parc très très proche du littoral, il nous l'a bien indiqué monsieur GUERIN, qu'un parc ici, la différentielle ce serait beaucoup moindre. Et donc, il nous a clairement dit qu'il y a une possibilité technique de faire ça. Après, ce sera le scénario, ce sera un choix de l'État d'y répondre, parce que, je pense que le compte-rendu, je m'avance un peu Francis, je pense que la Commission demandera à ce que l'État réponde sur la faisabilité ou pas. Mais comme pour tous les scénarios, je précise bien ce que monsieur LEYRIT a dit, la Commission dira jamais « voici le scénario de la Commission », non, on présentera tous les scénarios et on demandera à l'État à répondre sur tous les scénarios. Alors, monsieur ? et monsieur LEYRIT ?

### **Citoyen**

Pardon, il faut préciser aussi qu'il se situe en dehors, au-delà de la zone des 20 milles nautiques.

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Oui !

### **Citoyen**

Donc pas gênant pour la pêche artisanale dont on parlait tout à l'heure et, deuxièmement, qu'il est en dehors de la zone Natura 2000 habitat. C'est pas que le parc naturel marin.

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Exact. Vous avez...

### **Citoyen**

Donc il faut ajouter ces deux choses-là parce que c'est...

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

C'est important, vous avez raison. M. LEYRIT ?

### **M. Christian LEYRIT — médiateur du département de Charente-Maritime**

Je vais vous dire, je pense que tel qu'il est présenté là, le scénario, il est pas très bon quoi...

C'est-à-dire, le scénario 3, il faut présenter la tache jaune le plus près possible de la zone. Parce que, si on a une zone, votre zone elle va jusqu'aux Sables-d'Olonne, l'État va dire « attendez, on va relancer... », la Vendée elle s'est pas prononcée sur cette affaire-là ?

Si vous mettez un scénario 3 qui va en Vendée, l'État va dire « attendez on est repartis ». Attendez, je rappelle, il y a zéro parc éolien en France, alors qu'il y en a quelques centaines, il y en a même en Europe du Nord, bon. Et donc, l'idée pour l'État, enfin là je parle comme citoyen, l'idée que l'État va, s'il a décidé, j'ai cru comprendre que le président de la République avait annoncé 50 parcs éoliens à l'horizon 2050, ce qui est quand même beaucoup, donc la probabilité qu'il y a un parc dans cette vaste zone est quand même, c'est une probabilité pas nulle, soyons clairs. Et donc on ne va pas aller dans un truc qui va conduire à refaire un débat public en Vendée, et cetera. S'il y a des propositions

qui sont faites, je serais d'avis que le scénario 3 soit un scénario 3 limité et assez proche, très très proche du périmètre de l'État.

**Citoyenne**

C'est 60, vous avez dit que c'était 60...

**Citoyen**

Pour aller dans le sens de Christian LEYRIT, quand même, le scénario 3, qui correspond à celui qu'on avait construit à notre table 14 janvier, c'était une pastille qui se situait dans la partie jaune exactement à l'ouest des 740 km. Alors oui, c'est vrai que votre bande jaune là, c'est quand même déstabilisant...

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors vous voyez que c'est intéressant, parce que nous, ça fait suggérer qu'en réalité, ce scénario-là, le 3, on doit en faire deux, si je comprends bien. Parce qu'en réalité vous n'avez pas l'info.

**Citoyen**

Quel est l'intérêt d'aller au nord et pas au sud ?

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Non, non, parce je vous ai présenté l'atelier du 14. Mais, en réalité, lors des autres ateliers, on a capitalisé. Les autres ateliers, il y a des propositions, ici, et il y a des propositions en Vendée.

**Citoyen**

Il fallait ajouter des scénarios. Ou des sous-scénario.

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Et donc, moi, non, mais ce que j'intègre, ce qui, non, mais c'est intéressant, c'est pour ça que on fait bien de faire une réunion pour faire progresser le schmilblick. Moi je note, après c'est Francis qui décidera après coup. Je note que ce scénario 3 avec ce grand aplat jaune, il devrait être switché en 2 scénarios : le scénario 3, éoliennes grande profondeur ici, les grandes profondeurs c'est de là, ici. Et après, un scénario, autre, qui serait 3 bis, qui sont les autres propositions posées, ailleurs. Ici, mais nous on se doit, il y a eu des propositions, vous voyez ça c'est notre obligation. Des gens ont proposé, pas des moindres, il y a M. SUEUR par exemple, le maire de Saint-Pierre, qui a proposé au large des Landes. Il y a des gens qui ont proposé des parcs ici...

**Citoyen**

Dans le débat public ?

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Oui, oui.

**Citoyen**

Je suis assez taquin, même moi.

**Citoyen**

Dans le débat public ?

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**



Bien sûr !

**Citoyen**

Non, mais lui qui disait qu'il voulait pas d'impact d'un 743 km<sup>2</sup>...

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Et donc, il y a eu des propositions au large de la Vendée et au large de la Gironde. Il faut que nous, on peut pas, c'est pas à nous de dire « ils existent pas », donc on va le séparer, donc enfin Francis, y réfléchira très clairement, mais...

**Citoyen**

Est-ce que vous pouvez dire à peu près la distance de la bande jaune par rapport au point le plus proche de l'île de Ré qui doit être le phare des baleines à peu près ?

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Ici ? Là on doit être à 45 km, facile. Faudrait que je le, au moins 45 km. Parce que là, ici, vous avez 40 km, il y a même plutôt 50 km.

**Public**

Brouhaha

**Citoyen**

Ça dépend, si le carré fait 10 km, comme dit madame...

Citoyenne

C'est ce que vous mettez en bas de l'échelle, un carré ça fait pas 10 km ?

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Oui, mais le parc, il serait là, comme ça.

**Citoyen**

Non, non, non, non. Au phare des baleines, le droit du phare des baleines c'est en haut, c'est beaucoup plus proche.

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Oui, c'est là. Là vous avez 50.

**Citoyen**

Il faut aller à l'horizontale pour prendre le plus proche, il y a pas de raison de prendre..

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Ah, ici ?

Citoyenne

C'est la carte 3 bis, celle-là.

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Ça, c'est la 3 bis.

**Citoyen**

Non, mais en plus, la grande pastille jaune là, on est dans le truc du Cordouan, Cordouan vient d'entrer au patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est juste pas crédible quoi...

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Non, non, on est en dehors là. On est à 20 km, sauf le jaune.

**Citoyen**

Ça fait 25 km des Baleines.

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Ah non non, d'ici à là il y a 50 km. Là il y a 50 km.

Scénario 3, donc on note la discussion qu'il faudrait le couper en deux.

Scénario 4. C'est avec des éoliennes, alors il a été recoupé, mais flottantes, donc avec des éoliennes flottantes.

**Citoyenne**

Combien ? Combien d'éoliennes ?

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Ah, là c'est 1 000 mégawatts dans le scénario, mais ça peut être plus si vous...

**Citoyenne**

Non c'est parce que vous aviez dit dans le précédent que c'était 1 000 et 60.

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

C'est toujours 1 000. 1 000 et 60. Voilà, monsieur ?

**Citoyen**

Oui s'il vous plaît. Ce qui aurait été intéressant, justement sur, on revient à celle d'avant, le scénario numéro 3, c'est de pouvoir juxtaposer, justement, toutes les, au niveau environnemental, tous les problèmes qu'on peut soumettre, qui ont été soumises justement pour le parc naturel, et on s'aperçoit, j'étais, en vous écoutant tout à l'heure, j'ai regardé tout ce que vous nous avez exposé sur votre document, et on s'aperçoit que à l'ouest, avant les, avant justement, alors on ne parle pas de flottant, mais de posé, c'est cette partie justement, à l'ouest, qui sur la pointe de la zone entourée en rouge.

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Là ?

**Citoyen**

Voilà, oui, un petit peu plus bas même. C'est vraiment à cet endroit-là que vous avez, donc, vos 100, de je sais plus combien, 100 km, à cet endroit-là, vous vous apercevez que ça ne peut, ça peut être intéressant dans le sens où vous avez pratiquement aucun problème, que ce soit voilà... C'est pour ça que, parce que le problème dans tout, ça on s'aperçoit très très rapidement que, ce qui dérange, ce qui dérange monsieur tout le monde, c'est que dans votre carte qui est au plus près de la Vendée, vous faites la même, exactement la même proposition aux vendéens, ils vous diront « non, on n'en veut pas, on veut que ce soit plus au sud ». Et, si au niveau du haut des Landes, ça sera exactement pareil. Là si vous prenez un cercle, des points et vous faites un cercle sur l'île de Ré, sur l'île d'Oléron, sur les Landes et sur la Vendée, vous allez vous apercevoir que c'est à cet endroit que ça va déranger visuellement, si on parle de visuel, c'est là que ça dérangera le moins. Et si on juxtapose tous ces

problèmes, c'est-à-dire les problèmes des parcs marins et puis des accès pour le militaire ou les choses comme ça, ce que vous nous avez expliqué tout à l'heure, vous allez vite vous apercevoir que c'est vraiment ces endroits-là, sans parler du flottant. Alors après, il est évident que le projet, le dernier projet, donc on est au numéro 5, ou 4, le projet 4 qui est flottant, alors là, l'intérêt après et de savoir, par rapport aux prochaines technologies, savoir si le flottant, et on prend le risque de faire quelque chose de peut-être un peu plus intéressant, peut-être à moindre coût, comme disait madame tout à l'heure, mais là, faut se poser la bonne question.

1'26'48

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors, donc, on a bien noté votre, vos remarques.

Là, on vous propose, vous avez des crayons ou pas ?

Vous avez 5 min...

**Citoyen**

Pour préciser, pour préciser pardon, sur le scénario 4, aussi, quand même les industriels nous l'ont dit il y a quelques jours que, ce flottant, ça n'est pas avant, d'après les conditions technologiques connues aujourd'hui, pas avant 2035, du point de vue de la mise en service. C'est ce qui nous a été dit.

**Citoyen**

Alors pourquoi au Portugal, pourquoi au Portugal ils le font ?

**Citoyen**

Oui j'ai pas compris ça, mais... les industriels ne répondent pas.

**Citoyenne**

est ce que c'est vrai ça ? Parce que si c'est vrai c'est embêtant. Si c'est pas vrai, enfin, vous voyez.

**Citoyen**

Voilà, c'est qu'on dit les industriels.

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors, c'est deux industriels, c'est pas aussi toute la profession, puisque il y a quand même un parc flottant en appel d'offres en Bretagne sud. L'appel d'offres a déjà été lancé et il est en cours de discussion donc...

**Citoyen**

C'est sur une toute petite, toute petite...

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors c'est 250 MW quand même donc c'est... plus une extension de 500 MW...

**Citoyenne**

En Europe, ailleurs en Europe il y a des flottants quelque part ?

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Le parc, je crois que c'est en Écosse, 300 MW.

**Citoyenne**

L'Écosse, ils font du flottant ? Donc c'est une technologie qui existe...

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Je vous propose, vous avez un document qui s'appelle scénario bénéfice-risque. Alors, je vois que mon tableau est pas très bien, il faudrait que je vous en donne d'autres. Je vous propose que vous commentez en priorité le scénario qui vous intéresse le plus et vous commentez les bénéfices ou les risques que induit ce scénario. Vous avez scénario 0, scénario parc historique, scénario 2, scénario 3 on ne retient, aller on va, par convention, on retient que le centre, la pastille jaune au centre, les éoliennes grandes profondeurs et on oublie les Landes et la Vendée.

1'29'13

Vous êtes très urbain ici. Vous êtes pas des lindistes, vous venez pas refourguer le truc au voisin.

**Public**

En dehors de la zone Natura 2000 habitats, et au-delà des 20 milles marins...

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Et donc si vous voulez des papiers, il y a des, alors je dois avoir des crayons, logiquement, j'ai des crayons.

**Citoyenne**

Donc le 3 c'est sans le haut et le bas ? Le 3 vous avez enlevé le haut et le bas ?

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

C'est que le centre.

**Public**

Brouhaha

**M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Vous voulez des crayons ?

**Public**

Brouhaha

**Citoyen**

Alors, si je peux ajouter, si je peux ajouter un autre argument, s'il vous plaît messieurs de l'administration. La haute administration, les services de l'État, la DGEC, c'est bon, ils ont quand même travaillé pendant un certain temps pour faire ce truc qui a été, en plus étendu, et donc si vous voulez, premièrement il y a une probabilité quand même assez importante qu'il y ait un parc dans cette zone-là, un jour ou l'autre. Deuxièmement, la probabilité la plus forte c'est ou bien on sera à l'intérieur ou on sera juste à l'extérieur. S'il y a de bons arguments, de pêche, hors de la pêche artisanale qui est un autre sujet, hors de la zone Natura habitat, hors du parc marin, mais qui est juste à côté de la zone définie par l'État, je dis que, il peut y avoir une possibilité que l'État dise « on n'a pas été très bon, mais, on est juste à côté de la zone qu'on a définie », donc c'est un argument psychologique, mais l'idée de dire, que les citoyens disent un truc qui est complètement à côté des études de l'État...

**Public**

Brouhaha.

1'37'03

### **Citoyen**

Et puis, ils prennent en compte qu'on va décarboner l'écologie, on passe au niveau des voitures à l'électrique, mais je me demande si c'est pas sous-estimé parce qu'on va, par exemple, je crois pas qu'on ait pris en compte, au niveau du secteur aérien si on passait, je sais pas, à l'hydrogène ou à l'électronique, ce qui devrait consommer beaucoup de jus, et aussi, en ce moment avec l'invasion de de l'Ukraine on se rend compte qu'il y a encore, on se rend compte encore plus qu'on est dépendant aux hydrocarbures et je me demande si, du coup, ça va pas s'accélérer et que du coup on est en train de voir, ça sera pas vite dépassé. Et aussi, quand je vois qu'on a plus de vent au large je pense que c'est pas impossible que dans le futur finalement on aille là-bas et que là on s'embête à regarder proche des côtes. Et je pense aussi que développer le flottant, je pense c'est une opportunité pour la France pour devenir un acteur de premier plan dans la démocratisation de l'éolien dans le monde parce que, voilà, on parle de réchauffement climatique, c'est une problématique mondiale, donc voilà, il faut pas regarder que chez nous. Et aussi, d'ailleurs, par rapport à justement l'augmentation de la consommation je pense que là on regarde que pour la France, mais au niveau de l'Europe on est loin, enfin c'est la France c'est loin d'être le pays le plus urgent pour décarboner, il y a plein d'autres pays qui consomment masse énergies fossiles et tout. Et je pense qu'il faut regarder au-delà si on veut vendre notre jus aux autres pays. Donc, donc voilà.

### **Citoyenne**

Très bien vu, non, mais il a raison.

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Merci alors est ce que, personne voudrait prendre la parole ?

Alors, moi j'ai noté une demande citoyenne, assumée citoyennement, de voter sur les scénarios.

Ce n'est pas assumé par la CNDP.

### **Citoyenne**

Oui pour moi, pour nous. Vous vous bouchez vos oreilles. C'est pour nous.

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Non, non, on regarde quand même on est hypocrites.

Alors, qui serait pour le scénario 0 ?

Qui serait pour le scénario 1 ?

Scénario 2 ?

Scénario 3 ? On est bien d'accord sur le scénario 3, modifié, enfin rectifié.

### **Citoyen**

Le vrai scénario 3.

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Voilà, pas les Sables-d'Olonne.

Scénario 4 ?

Attends, scénario 3, on compte.

### **Citoyenne**

Est-ce que je peux voter deux fois le 3 ?

## **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Oui, mais oui, vous avez le droit.

Allez, scénario 3 ? 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7. 7 pour le scénario 3.

Scénario 4 ? 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

### **Citoyenne**

C'est une bonne vision d'avenir. Ce que le jeune homme a dit, c'est vrai.

Et l'Europe, il y a pas beaucoup de gens qui ont des côtes. Nous on sait ce que c'est qu'une côte. Les Espagnols et Portugais savent ce que c'est qu'une côte, mais ceux qui sont à l'intérieur des terres ils savent pas ce que c'est qu'une côte. On a beaucoup de vent au large de nos côtes. On pourra vendre ça au moment où les Russes ne pourront plus nous vendre leur hydrocarbure.

## **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Alors, je pense qu'on est arrivés... Francis est-ce que tu veux dire un petit mot ? Je vous kidnappe Francis. Alors, on n'a pas fait l'exercice. Il faut, avant que Francis dise petit mot, donc qu'est-ce qu'on a fait aujourd'hui ? On a regardé les scénarios, on a pris conscience, nous, qu'il fallait couper le scénario 3 en deux. Et donc, on va refaire, on va refaire le travail. L'idée étant que cette présentation en scénario soit celle qui soit soumise à l'État. Nous on dit, on dit pas ce qu'on préfère, vous l'avez bien noté ? On va dire « voilà ce que les publics retiennent », on les a recoupés, retaillés, j'ai noté aussi, ça a été dit, peut-être à côté, par exemple le scénario 0 il faudrait peut-être avoir plusieurs scénarios 0 quoi. J'ai entendu ça, donc il y a pas que 0 tout court, il y a 0 contre l'éolien en mer en général, 0 faudra peut-être le dupliquer aussi. Il y a peut-être plusieurs scénario 0. Donc on a fait ça,

### **Citoyen**

Sur le 0, pour l'essentiel des collectifs, c'est qu'ils n'étaient pas contre l'éolien en soi, mais ils étaient contre un projet éolien au large de nos côtes. Donc c'est plutôt ce sous-scénario 0 là. Sinon c'est les fanatiques du nucléaire...

## **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Ah, on a entendu, on en a entendu. Vous avez pu noter votre scénario préféré ou, entre guillemets, et le critiquer, bénéfice-risque, indiquer votre recommandation donc vous n'oubliez pas de nous donner le document parce que sinon on peut pas, nous, le consigner. Donc il faut qu'on on le récupère à la fin de la réunion parce que c'est pas un exercice, c'est comme la réunion est enregistrée, les propos de monsieur, les propos de madame, tout ça ça va nous servir dans les verbatim. Francis a un gros travail après de relecture de toutes les réunions, donc n'hésitez pas à bien le remplir et à nous le transmettre et l'intégralité de cette matière-là, donc, va servir pour le compte-rendu et donc la réunion, on voit l'utilité des réunions qui permettent de mieux préciser ce que l'État va recevoir, préparer et ils auront à répondre à ça. Francis ?

## **M. Francis BEAUCIRE — président de la Commission particulière du débat public**

Oui Luc, ça doit vraiment être la fin de la réunion parce que ça marche plus...

Luc dit ça très très bien. Je vais pas, je vais pas recommencer. Ce que moi j'ai entendu, alors moi je, Luc dit « le président, il reste un peu en retrait, il écoute, il intègre ». Effectivement, ce qu'on a entendu ce soir, c'est extrêmement utile pour que nous on puisse configurer le compte-rendu. Parce qu'il y a des faits dans le compte-rendu, il y a aussi des ambiances, il y a des réactions, un certain nombre de choses et tout ça c'est utile. Alors, à l'issue du débat, finalement, moi ce que je retiens

c'est que l'idée qu'on avait eu au tout début du débat, de dire « appuyons-nous sur ce que le code de l'environnement nous permet de proposer au groupe public », c'est-à-dire, d'inventer, éventuellement, éventuellement d'autres solutions, ça c'est quelque chose c'est vraiment très important parce que les services de l'État vont devoir répondre à ces scénarios et c'est beaucoup plus intéressant que de dire « oui/non, on veut/on veut pas ». Répondre à ces scénarios ça va contraindre les services de l'État à travailler sur la faisabilité de chacun de ces scénarios, et aussi, ça va obliger les services de l'État à justifier leur réponse en termes de localisation, à moins, bien entendu, que les services de l'État ne renoncent tout simplement à faire ce parc, qui fait aussi partie de la question. Oui, on n'est pas obligé d'y croire vraiment, mais ça fait partie de la question, voilà. Donc merci pour vos interventions. Alors, je pense que il est possible que vos avis soient également rédigés et transmis, alors il y a une méthode pour ça.

### **Citoyen**

Alors on peut encore poster des avis ?

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Oui, sur le site du débat vous avez sur le petit flyer. Donc si vous voulez répondre au questionnaire plus précisément qu'on a fait là, vous pouvez toujours flasher le QR code et ça vous renverra vers un Google doc et le remplir. Il y a tous les scénarios qui sont présentés. Alors, on corrigera et post débat malheureusement, on dira « voilà, c'est l'écoute du débat ça intéressant », on va redéfinir les scénarios, c'est évolutif, c'est un travail qui a été produit progressivement et donc... Vous allez sur le site du débat, vous pouvez encore poster un avis jusqu'au 28. Et pour les collectifs qui sont associatifs, c'est jusqu'au 20 mars.

### **Citoyen**

Et comme il vous faut 48 h de validation des avis, si on envoie le 28 ça marche ?

### **M. Luc PICOT — secrétaire général de la Commission particulière du débat public**

Mais oui, oui, oui, bien sûr, bien sûr.

### **M. Francis BEAUCIRE — président de la Commission particulière du débat public**

Oui, oui. On va pas priver, même les retardataires de leur avis.

Alors, vous avez peut-être fini par comprendre depuis les cinq mois de débats que le président que je suis était, quand j'étais en activité, professeur de Géographie. Je vous promets que, dans ce compte-rendu, nous avons des cartes renseignées selon, d'ailleurs, ce que monsieur tout à l'heure vous avez suggéré, la superposition des différentes contraintes à l'appui les scénarios. Ne vous inquiétez pas, ici vous aviez du brut de décoffrage.

### **Citoyen**

C'est ce qu'on a fait le 14 janvier, et j'étais là M. BEAUCIRE, on a chevauché tous les transparents.

### **M. Francis BEAUCIRE — président de la Commission particulière du débat public**

Oui, on avait des transparents. Donc on fera le nécessaire pour rendre intelligible chacun de ces scénarios dans le compte-rendu, voilà.

Donc merci beaucoup, la nuit étant tombée, il est temps de rentrer à la maison.

**Fin de la réunion**

---